

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant en classe à horaires aménagés musique - CHAM (H / F)	
Date de mise à jour : mars 2019	Texte de référence : arrêté du 31 juillet 2002, circulaire 2002-165 du 2 août 2002, arrêté du 22 juin 2006
Implantation du poste : EEPu Louis Pasteur – Le Pontet	Horaires : régime horaire des enseignants du premier degré
Rattachement hiérarchique : IEN Avignon III	Conditions : affectation à titre définitif
Public accueilli : 18 élèves de CM1-CM2	Quotité : temps plein
Lien avec des partenaires : convention partenariale avec le conservatoire de musique, lien permanent avec le CPD musique	Procédure de recrutement : candidature hors mouvement, commission d'entretien
<p>Résumé de l'activité :</p> <p>La classe à horaires aménagés implantée à l'école Louis Pasteur permet aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé en chant ou pratique instrumentale.</p> <p>L'enseignant assure les apprentissages scolaires conformément aux programmes en vigueur. Il doit également veiller à la bonne intégration et au bon fonctionnement de l'enseignement spécifique dispensé au conservatoire et participer activement à la vie musicale de l'établissement.</p>	
<p>Détail des missions :</p> <p>Au-delà des missions habituelles d'un enseignant du 1^{er} degré, une affectation en CHAM implique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêter l'emploi du temps de la classe et aménager les horaires pour chaque domaine disciplinaire, en fonction de l'organisation et des contraintes de l'enseignement artistique ; ➤ Accompagner les élèves dans les locaux de la structure partenaire et y assurer une partie de son service d'enseignement ; ➤ Participer à des réunions avec les partenaires ; ➤ Elaborer et conduire un projet de classe aménagée ; ➤ Réguler et harmoniser les démarches des différents acteurs ; ➤ Élargir les possibilités d'expression et de communication ; ➤ Affiner les capacités auditives et analytiques et développer le sens critique et esthétique ; ➤ Construire une culture artistique. 	
<p>Formation / Expérience professionnelle : une expérience de chef de cœur et/ou une formation musicale seraient un plus.</p>	
<p>Savoir-faire / Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture sur l'approche musicale ➤ Compétences avérées dans le domaine musical (formation, pratique individuelle ou collective) ➤ Conduite de chant choral 	
<p>Connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Culture musicale étendue et confirmée. 	

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe et capacité à travailler en partenariat
- Aisance relationnelle
- Capacités organisationnelles et capacités d'adaptation
- Organisation et conduite de réunions
- Disponibilité et engagement (concertations, réunions)

Modalités de candidature : Renseignement auprès de M. Delsert, conseiller pédagogique en éducation musicale (06 80 43 27 87). Envoyer CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avant le **vendredi 19 avril 2019** avec copie à ce.p1d-gestionco@ac-aix-marseille.fr.